

LES RISQUES SUR LE CHANTIER,
C'EST MON AFFAIRE !



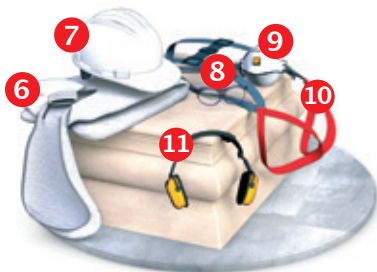
mon métier:
↳ **métiers
de la pierre**

Je travaille bien équipé

J'utilise les équipements de protection fournis par mon employeur, c'est obligatoire !

Selon ce que je dois faire, je porte :

- 1 casquette de sécurité
- 2 vêtements de travail
- 3 gants
- 4 protection des genoux
- 5 chaussures de sécurité
- 6 combinaison jetable
- 7 casque de sécurité
- 8 lunettes de protection
- 9 masque respiratoire
- 10 harnais de sécurité
- 11 protection antibruit



Poussières je me protège

Je me protège des poussières (silice) lors de l'utilisation d'outils portatifs et de machines pour travailler la pierre.



J'utilise des équipements avec système d'aspiration intégrée et travail à l'humide.

→ Produits chimiques : je me protège

J'apprends à reconnaître les pictogrammes de danger pour choisir l'équipement de protection adapté : masque respiratoire, lunettes, gants...



Inflammable



Nocif



Irritant



Corrosif



→ Vibrations, bruit : je me protège

Je me protège des vibrations mécaniques dues à l'utilisation de machines et outils électroportatifs.



J'utilise des équipements avec système antivibratile intégré et les moins bruyants possible.

Je limite les efforts physiques



Pour faciliter
le déplacement
des charges lourdes,
j'utilise des équipements
d'aide à la manutention
adaptés et en bon état.



Je limite les postures inconfortables

J'utilise des aides pour réduire les postures inconfortables et je m'organise pour ne pas rester dans la même position.



→ Pour ne pas tomber de haut !

J'utilise des moyens d'accès en hauteur
sécurisés et en bon état.

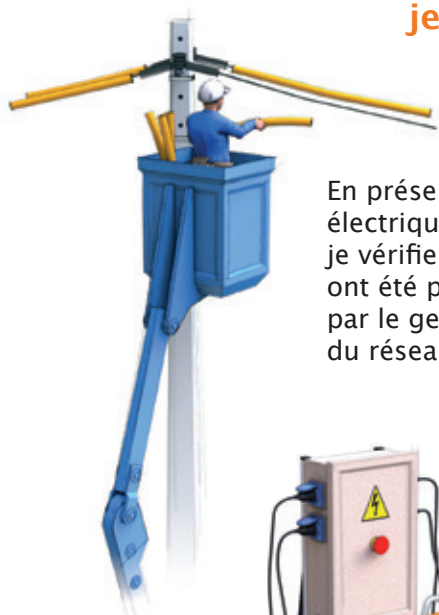


→ Pas d'obstacle sur mon mon chemin



Pour éviter de trébucher sur un obstacle,
je maintiens le chantier propre, organisé
et sécurisé.

→ Risque électrique : je maîtrise



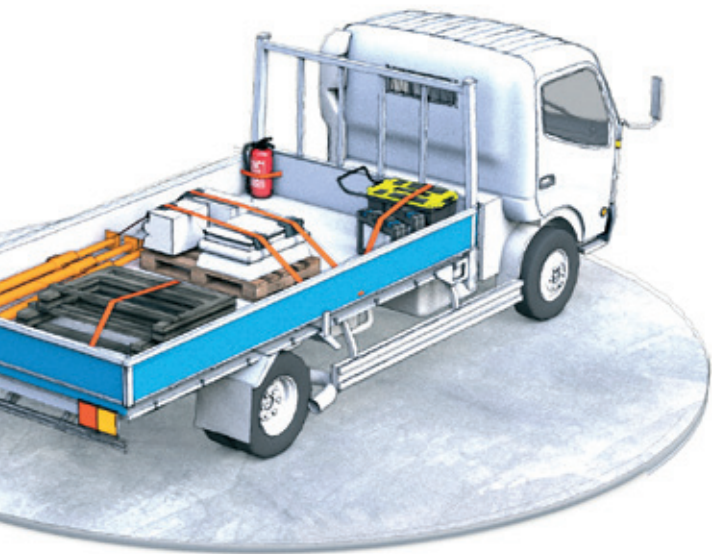
En présence de lignes électriques aériennes, je vérifie qu'elles ont été protégées par le gestionnaire du réseau.



Je branche mes appareils électroportatifs sur un boîtier protégé (30 mA) installé spécialement sur le chantier.



Des déplacements routiers en toute sécurité



Je prépare chacun de mes déplacements.
Je m'assure que le véhicule est en bon état
et que mon chargement est correctement
arrimé. Je stationne mon véhicule
dans un endroit sécurisé.



Ce document à destination des salariés complète le guide INRS *Entreprises artisanales du bâtiment* (ED 6157) qui s'adresse aux chefs d'entreprise.

POUR EN SAVOIR PLUS...

www.inrs.fr

www.iris-st.org



Institut national de recherche et de sécurité
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris
Tél. 01 40 44 30 00 • www.inrs.fr • info@inrs.fr

Édition INRS ED 6303

2e édition • (2019) révisée en octobre 2019 • 5000 ex. • 978-2-7389-2453-7
© INRS • Illustrations Jean-André Deledda • Graphisme Amélie Lemaire
Imprimé par Colorteam